

## SECTEUR PAYS DE LA MEE

### UNITE DE DISTRIBUTION SUD

#### ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous faites partie de l'unité de distribution Sud.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par la Veolia Eau.

L'eau distribuée provient de :

- ◆ Usine des Perrières à Saffré
- ◆ Usine du Plessis à Nort sur Erdre

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

La procédure d'élaboration des périmètres de protection des captages de :

- ◆ Saffré est annulée. La révision est en cours.
- ◆ Nort sur Erdre est terminée. La mise en œuvre sur le(s) site(s) est en cours.

#### CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS DT44 est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée.

La surveillance de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

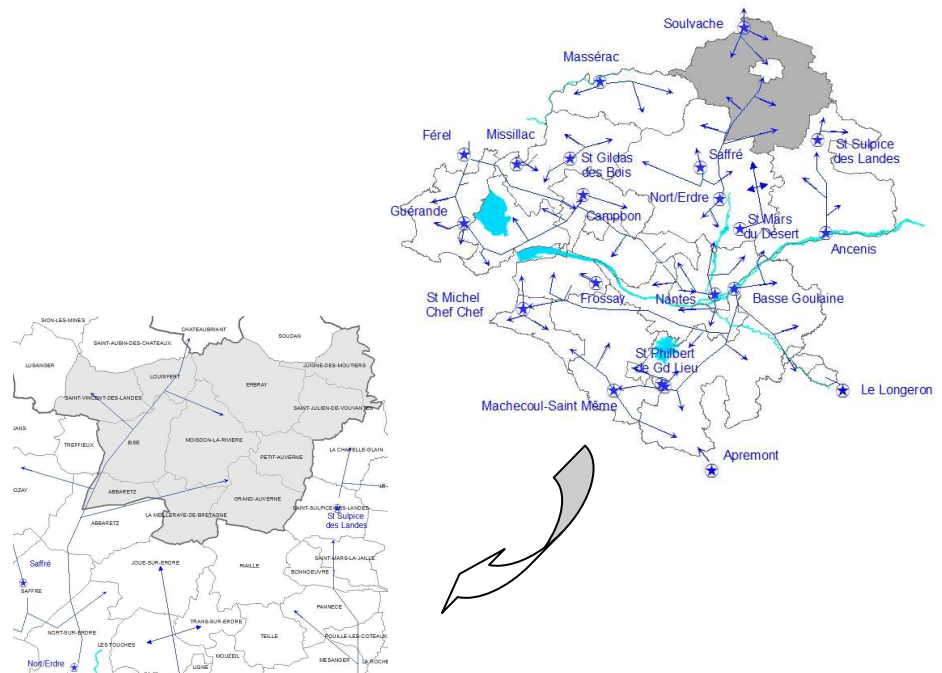
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 35 prélèvements sur l'année.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou auprès d'atlantic'eau (syndicat départemental de l'eau).

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet [www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr)

#### CONSEILS

- ◆ Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Si vous possédez un adoucisseur, assurez vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.
- ◆ La qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire (osmoseur...). En présence, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la déconnexion des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.



#### APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2017

#### L'EAU DE L'UNITE DE DISTRIBUTION SUD A CONNU DES NON-CONFORMITES SUR UN PRODUIT DE DEGRADATION DE PESTICIDE (ESA-METOLACHLORE) ET POUR LES NITRATES.

- ◆ Présence d'un produit de dégradation de pesticides, Métolachlore ESA à une concentration supérieure à la limite réglementaire fixée à 0,1 µg/l par molécule. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation définie en 2013 par l'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), fixée à 510 µg/l.
- ◆ Il a été observé pour les nitrates une concentration supérieure à la limite réglementaire fixée à 50 mg/l, pendant une durée de deux semaines en février. Il a été demandé à l'exploitant de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires pour permettre un retour à la normale.

Les résultats analytiques pour quelques paramètres se trouvent au verso de la feuille.

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE)**

## SECTEUR PAYS DE LA MEE

### UNITE DE DISTRIBUTION SUD

#### APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2017 POUR QUELQUES PARAMETRES

##### BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire et signale la présence de bactéries indicatrices d'une éventuelle contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

##### Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100	%
--------------------	-----	---

##### NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes ou allaitantes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté à long terme d'effets cancérogènes.

##### Dépassements ponctuels de la limite de qualité pour le paramètre nitrates

Minimum	16	mg/l
Moyenne	29	mg/l
Maximum	63	mg/l

##### PESTICIDES

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre (µg/l) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L n'est pas basée sur des considérations sanitaires mais sur une volonté de protéger les ressources en eau.

##### Dépassements de la teneur limite (0,1µg/l) n'ayant pas entraîné de restriction d'usage

Molécule concernée par un dépassement	Valeur maximale µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESA-metolachlore	0,15	510	47

##### FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour la santé en terme de prévention des caries dentaires.

##### Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,15	mg/l
---------	------	------

##### DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH ou DH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'a été fixée.

##### Eau calcaire, dureté moyenne

Minimum	13	°F
Moyenne	21	°F
Maximum	27	°F

##### ALUMINIUM

La présence d'aluminium dans l'eau potable peut être d'origine naturelle ou liée à un dysfonctionnement de la filière de traitement d'eau utilisant du sulfate d'aluminium. Un excès d'aluminium dans l'eau peut présenter un danger d'encéphalopathie pour les personnes subissant des séances de dialyse. Il entraîne également une dégradation des eaux dans les canalisations par des phénomènes de dépôts. La limite de qualité pour l'eau potable est fixée à 0,200 mg/l et à 0,030 mg/l pour les eaux de dialyse.

##### Eau conforme pour le paramètre aluminium

Minimum	0,004	mg/l
Moyenne	0,008	mg/l
Maximum	0,025	mg/l

##### CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Le carbone organique total (COT) dépasse périodiquement la référence de qualité (2 mg/L). Le COT, paramètre global intégrant de nombreux composés organiques, n'est pas un indicateur de risque sanitaire, mais d'efficacité de l'usine de traitement d'eau potable. A valeur élevée, le COT peut être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau distribuée (goût, odeur, dépôt).

##### Dépassements épisodiques de la référence de qualité en carbone organique total.

Minimum	0,50	mg/l
Moyenne	1,60	mg/l
Maximum	2.70	mg/l

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)